



## Conditions Générales de Vente SAUVEGARDE EXTERNALISÉE NANOXION

- En vigueur au 27 / 07 / 2015 -

Entre

NanoXion, SARL au capital de 65 000 euros, ayant son siège social au, quartier Hourquarrouy 65130 Espieilh et immatriculée au RCS Tarbes sous le numéro 537 457 095 (ci- après dénommée « NanoXion »)

Et

Le Client (ci-après dénommé « le Client »),

Après que le Client ait pris connaissance des caractéristiques du Service, il a accepté les présents termes et conditions régissant l'utilisation du Service.

### 1. OBJET

NanoXion propose, en direct ou via un prestataire externe (ci- après le « Partenaire »), un service de sauvegarde et de restauration automatique en ligne de fichiers (ci-après le « Service »). Les présentes conditions (ci-après le « Contrat ») définissent les conditions dans lesquelles NanoXion réserve au Client sur ses serveurs un espace disque sur lequel enregistrer ses données et consent au Client un droit d'utilisation limité et pour une durée déterminée du logiciel **Dinamix Backup** (ci-après « Le Logiciel »). Les prestations définies ci-après fixent la limite des obligations de NanoXion ou du Partenaire au titre du présent Contrat. Toute prestation associée, notamment toute prestation de formation ou d'assistance, devra faire l'objet d'un Contrat distinct.

### 2. DÉFINITIONS

« **Bon de commande** » : désigne le document signé par le Client, comportant les conditions particulières du Service de sauvegarde commandé par le Client.

« **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel constitué par le présent document.

« **Données** » : désigne l'ensemble des fichiers informatiques sauvegardés par le Client sur le Serveur de NanoXion.

« **Logiciel** » : désigne le logiciel **Dinamix Backup** fourni au Client par NanoXion ou le Partenaire dans le cadre du présent Contrat, permettant au Client de planifier, de paramétrer et d'exécuter les opérations de sauvegarde des Données.

« **Serveur** » : désigne la plate-forme matérielle sécurisée, administrée et maintenue par NanoXion dans son centre d'hébergement, sur laquelle le Client pourra transférer ses Données via Internet, à fin de sauvegarde.

### 3. DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Le Contrat prend effet à compter de sa date de signature pour une période d'utilisation irrévocable par le Client du Service de douze (12) mois, cette période devant être menée à son terme. À l'expiration de cette première période et sous condition suspensive de tout autre Contrat, le Contrat se renouvellera automatiquement pour une période de même durée, aux mêmes conditions financières, NanoXion ou le Client pouvant y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis d'un mois avant la fin de la période en cours.

### 4. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

#### 4.1. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service développé par NanoXion permet de disposer d'un système de sauvegarde et de restauration de fichiers en ligne. Chaque utilisateur peut ainsi sauvegarder ses fichiers sur un espace de sauvegarde mis à sa disposition sur les serveurs de NanoXion, et procéder quand il le souhaite à une restauration complète ou juste d'un fichier, sur un ordinateur, à partir des données stockées sur les serveurs de NanoXion.

Les fichiers sont accessibles depuis tout ordinateur connecté à Internet. Le Client reconnaît avoir reçu de NanoXion ou du Partenaire une information suffisante sur l'utilisation du Service et l'équipement nécessaire pour y accéder. Le Service implique que le Client dispose d'un ordinateur compatible avec le Service. Le débit de connexion dépend également de la qualité de la connexion Internet du Client.

#### 4.2.

Le Client doit également installer avec succès le Logiciel sur son ordinateur. Le Client reconnaît avoir reçu de NanoXion ou du Partenaire une information suffisante sur la configuration nécessaire du poste informatique grâce auquel sera utilisé le Service. Le Logiciel assure la transmission cryptée des Données entre le système informatique du Client et le Serveur. Ce Logiciel peut être déployé sur plusieurs ordinateurs et n'est pas soumis à une licence par poste. Chaque ordinateur devra par contre avoir été autorisé (identifiant / mot de passe) par NanoXion pour accéder à l'espace de sauvegarde mis en place par NanoXion.

Le Serveur est connecté au réseau Internet et restera physiquement installé, pendant toute la durée du Contrat, dans le centre d'hébergement sécurisé de NanoXion, qui fournit les moyens techniques et les prestations de maintenance destinés à assurer la disponibilité permanente du Serveur et la sécurité des données.

Le Serveur comporte les équipements et logiciels nécessaires pour permettre au Client de s'y connecter à distance, afin d'effectuer les opérations de sauvegarde ou de récupération de Données, au moyen du Logiciel, en utilisant les identifiants et mots de passe confidentiels qui lui sont fournis par NanoXion ou le Partenaire lors de la conclusion du Contrat.

#### 4.3. GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT.

Il est d'ores et déjà entendu que le Client bénéficiera, à compter de la date de mise à disposition du Service, d'une garantie de bon fonctionnement pendant toute la durée du présent Contrat. Seuls seront couverts par cette garantie de bon fonctionnement des dysfonctionnements liés à des problèmes techniques, en relation directe avec les obligations mises à la charge de NanoXion en vertu du présent Contrat et dont seule NanoXion serait responsable.

### 5. PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL ET OBLIGATIONS EN DÉCOULANT DU CLIENT

#### 5.1. USAGE EXCLUSIF

Le Client utilise le Service pour son usage personnel exclusif.

À compter de la date d'installation avec succès, le Client a la garde de l'ensemble du Logiciel et en est responsable. En conséquence de quoi, le Client s'engage à ne pas copier le Logiciel, ni le transférer, à ne pas le désassembler, ni le modifier de quelque manière que ce soit, ni le traduire, ni le packager sous quelque forme que ce soit, à n'accorder aucune licence ou location, à ne pas le fusionner avec d'autres logiciels.

## 5.2. DROIT D'UTILISATION

Le Client reconnaît les droits de propriété intellectuelle de NanoXion sur le Logiciel, sur toute documentation communiquée par NanoXion ou le Partenaire et sur la marque NanoXion. Pendant toute la durée du Contrat, NanoXion concède au Client un droit d'utilisation du Logiciel pour en permettre l'utilisation dans les conditions prévues au Contrat.

## 5.3. SUPPRESSION DU LOGICIEL

Au terme du Contrat, quel qu'en soit le fait générateur, le Client s'engage à désinstaller et/ou supprimer de son ordinateur le Logiciel.

## 6. ENGAGEMENTS DE NANOXION

### 6.1. OUVERTURE DU SERVICE ET FOURNITURE DU LOGICIEL

NanoXion s'engage à ouvrir au Client un accès sur le Serveur au moyen des identifiant et mots de passe qu'il lui fournit à cet effet, à raison d'un identifiant / mot de passe par utilisateur autorisé, permettant au Client de bénéficier du Service, objet du présent Contrat.

NanoXion ou le Partenaire s'engage à fournir au Client le Logiciel que celui-ci devra utiliser pour accéder au Serveur et effectuer ses opérations de sauvegarde et de récupération de Données.

### 6.2. ESPACE DISQUE.

NanoXion s'engage à affecter au Client, sur le Serveur, un quota d'espace disque, dédié à la sauvegarde des Données, dont le volume est défini dans le Bon de commande.

### 6.3. CONFIDENTIALITÉ

NanoXion s'engage à garder strictement confidentiel l'existence et le contenu de fichiers et des données du Client stockées sur ses serveurs par l'intermédiaire du Service et s'interdit d'en prendre connaissance. Les données sont stockées dans des centres en France entièrement sécurisés et redondants offrant toutes les garanties de sécurité (plate-forme protégée 24h / 24 et 7j / 7 par vidéosurveillance, accès limité au personnel autorisé, protection contre les incendies...).

L'attention de NanoXion est attirée sur la nature confidentielle des données traitées par le Client et qui seront stockées, par l'intermédiaire du Service, sur les serveurs informatiques de NanoXion.

## 6.4. ACCESSIBILITÉ

NanoXion s'engage à mettre à disposition du Client l'accès à ses serveurs 24h / 24 et 7j / 7 avec une disponibilité accrue de 99,972% sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du réseau et des serveurs informatiques choisis par NanoXion et sauf cas de force majeure.

Si NanoXion est amenée à interrompre l'accès aux serveurs, elle s'efforcera d'en informer le Client dans les meilleurs délais. Dans le cas où le Client subirait un préjudice du fait de cette interruption, NanoXion s'engage à indemniser le Client de la moitié du montant mensuel dû par le client en cas d'indisponibilité excédant 8 heures.

## 6.5. SÉCURITÉ.

NanoXion s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, pour protéger la sécurité des fichiers et des données du Client qui sont sauvegardés de façon régulière par le biais du Service. Il est précisé qu'en aucun cas le Client ne pourra accéder physiquement au Serveur.

NanoXion s'engage également à empêcher tout accès aux Données par les tiers, notamment par les autres clients de NanoXion ou du Partenaire. Le Client déclare à cet égard avoir connaissance que le Serveur ne lui est pas réservé et que ce Serveur est utilisé pour fournir le même Service de sauvegarde que celui décrit dans le présent Contrat à d'autres clients de NanoXion ou du Partenaire.

NanoXion s'engage à mettre en œuvre les règles de l'art et de la technique destinées à empêcher les accès informatiques non autorisés au Serveur. Le Client déclare être informé que cette obligation est limitée du fait des failles de sécurité que tout réseau informatique est susceptible de comporter même lorsqu'il est en tous points conforme à l'état de l'art et de la technique.

NanoXion s'interdit lui-même d'accéder aux Données, si ce n'est pour les stricts besoins de l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat, notamment dans le cadre de la maintenance. Toutefois, ces sécurités ne sauraient dispenser le Client de disposer des logiciels (notamment antivirus.) nécessaires et de procéder à l'analyse et au traitement de ses données et ce régulièrement.

Les équipements de production du Service sont implantés dans un centre d'hébergement situé en France à Séméac, dans lesquels NanoXion possède ses propres espaces de stockage clusterisés. Pour être totalement indépendant de sa politique, NanoXion dispose de ses propres infrastructures techniques et ne dépend d'aucun hébergeur tiers. NanoXion est à même de proposer de la redondance inter-sites entre deux centres d'hébergements distincts, sous réserve d'une facturation supplémentaire pour activer ce service.

## 6.6. SUPPORT TECHNIQUE

NanoXion met à la disposition du Client un service de support technique accessible par courrier électronique à l'adresse [support@nanoxion.fr](mailto:support@nanoxion.fr) ou une assistance téléphonique sur simple appel du Client au numéro de téléphone communiqué par NanoXion du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Ce support technique et cette assistance téléphonique sont destinés à analyser les problèmes que pourrait rencontrer le Client dans l'utilisation du Service ainsi qu'à orienter le Client sur une intervention de maintenance. Toute autre prestation d'assistance devra faire l'objet d'un contrat distinct, sur la base d'un devis établi par NanoXion ou le Partenaire.

## 6.7. MAINTENANCE

NanoXion s'engage à assurer pendant la durée du Contrat, en direct ou via le Partenaire, la maintenance du seul Logiciel qu'il aura fourni et installé.

NanoXion n'est pas tenue par une obligation de visite périodique de contrôle, les prestations de maintenance seront effectuées sur demande du Client, qui devra signaler immédiatement à NanoXion ou au Partenaire toute anomalie de fonctionnement et après diagnostic préalable effectué par l'assistance téléphonique. Cependant, NanoXion ou le Partenaire pourra effectuer toute visite de contrôle qu'il jugera utile ou nécessaire dans les locaux. Les visites éventuelles des techniciens de NanoXion ou du Partenaire dans les locaux du Client ont lieu entre 9h et 18h du lundi au vendredi.

Il est expressément convenu que dans les cas limitativement définis ci-dessous :

- *Détérioration du Logiciel provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes, choc, surtension, foudre, inondation, incendie et, d'une manière générale, de toutes causes que celles résultant d'une utilisation normale et conforme à la notice d'utilisation ;*
- *Mauvais fonctionnement résultant de modifications des spécifications techniques du Logiciel, d'intervention sur le Logiciel de quelque nature que ce soit par une personne non agréée par NanoXion ;*
- *Variation ou coupure de courant électrique, dérangement ou pannes des lignes téléphoniques, interférences et brouillage de toutes sortes d'origine radio électrique ou électrique ;*
- *Modification des spécifications de l'appareil ou utilisation non conforme à ses spécifications techniques ;*
- *Et d'une façon plus générale, toute détérioration ou dysfonctionnement d'une cause relevant de la force majeure ; les prestations de maintenance ne sont pas*

comprises dans l'abonnement payé par le Client au titre du présent Contrat et feront l'objet d'une facturation séparée.

## 6.8. RESTITUTION DES DONNÉES

NanoXion s'engage à restituer les fichiers présents sur ses serveurs dans l'état où le Client les a envoyés, sauf si le Client les a effacés volontairement de son compte ou s'il ne les a pas inclus dans sa liste de fichiers à sauvegarder. Le Client a bien pris note qu'il peut à tout moment récupérer tout ou une partie de ses données informatiques de manière autonome via le réseau Internet à l'aide du Logiciel.

NanoXion peut réaliser les restitutions susvisées par l'intermédiaire de tout support physique de son choix contre facturation, suivant réception de la demande du Client par lettre recommandée accompagnée de son identifiant. Cette prestation sera facturée au prix public en vigueur au moment de la demande.

## 7. ASSURANCES

NanoXion déclare avoir souscrit une assurance à hauteur de 100 000 euros par an couvrant sa responsabilité civile contractuelle à l'égard de ses clients pour la sauvegarde de leurs données. NanoXion déclare enfin avoir souscrit une assurance civile d'exploitation à hauteur de 8 000 000 euros par sinistre.

## 8. ENGAGEMENTS DU CLIENT

### 8.1. EXACTITUDES DES INFORMATIONS

Le Client se doit l'obligation de fournir des informations justes et sincères lors de la souscription de son abonnement. Le Client s'engage à prévenir NanoXion ou le Partenaire de tout changement concernant les données fournies et serait seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

### 8.2. CONTRÔLE ET ANALYSE

Il appartient au Client d'analyser les caractéristiques fonctionnelles et techniques du Service, d'en vérifier l'adéquation avec ses propres besoins, puis de mettre en place les moyens informatiques permettant d'accéder au Service et de contrôler l'accès des tiers au matériel informatique.

### 8.3. CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Conditions spécifiques impératives de bon déroulement du processus

de transfert des données sauvegardées grâce au Service :

- Accès télécom et électrique opérationnel ;
- Routeur sous tension connecté au réseau d'entreprise et au réseau Télécom ;
- Machine à sauvegarder sous tension connectées au réseau local d'entreprise et opérationnelles ;
- Programmes applicatifs fermés afin de permettre la sauvegarde des fichiers concernés ;
- Performances et stabilité de la connexion Internet du Client en fonction du volume de sauvegarde à remonter sur le Serveur ;
- Le logiciel est conçu pour être utilisé sur les systèmes d'exploitation Microsoft Windows ®.

### 8.4. LÉGITIMITÉ DES DONNÉES

Le Client désigne et assure la responsabilité des personnes qui auront accès au Service. Ces personnes devront s'identifier avec un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ces identifiants seront personnels et confidentiels, le Client étant seul responsable de leur utilisation. Le Client doit utiliser le Service dans le respect de la Loi et des règlements. En conséquence, il est strictement interdit au Client d'utiliser l'espace de stockage mis à sa disposition par le présent Contrat pour stocker, quelle qu'en soit sa forme, des fichiers dont le contenu serait en infraction avec la Loi et les Règlements applicables, NanoXion disposant à ce titre de recours contre le Client. Le Client s'interdit de transférer, stocker, copier, partager des données pour lesquelles il ne disposerait pas de l'ensemble des droits ou à défaut de l'autorisation des ayants droit. L'ensemble des Services mis à disposition sont étudiés et calibrés pour une utilisation de sauvegarde et de restauration. En cas d'utilisation anormalement intensive de la bande passante, NanoXion se réserve le droit de limiter, d'interrompre ou de facturer les transferts.

### 8.5. RESPONSABILITÉ

Le Client assume l'entière responsabilité des fichiers stockés sur son Service. Par ailleurs, il s'engage à ne pas partager les données stockées sur le Service dans le cadre d'une communication publique, en dehors de la sphère privée ou professionnelle. NanoXion ou le Partenaire rappelle au Client que le Service n'a pas vocation à être utilisé pour de l'échange massif de fichiers et en ce sens NanoXion se réserve la possibilité d'effectuer des mesures de contrôle pour vérifier la bonne utilisation du Service par le Client.

### 8.6. TRANSFERT DES FICHIERS

Le Client s'engage à vérifier que les transferts de fichiers effectués par l'intermédiaire de l'interface de backup sont effectivement réussis. NanoXion décline toute responsabilité en cas d'échec lors de

la procédure de transfert ou de téléchargement de fichiers à destination de l'espace de stockage du Client. Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions requises pour vérifier qu'un fichier transféré est bien stocké sur le Service et qu'il n'est pas compromis ou altéré. De même, le Client reconnaît qu'il pourra être amené à transférer de nouveau un fichier dans l'hypothèse où son précédent aurait été interrompu.

## 8.7. SÉCURITÉ

Le Client s'engage à ne pas tenter de se connecter au Serveur par d'autres moyens qu'avec le Logiciel ou les scripts de télésauvegarde fournis par NanoXion ou le Partenaire. Le Client doit veiller à l'intégrité des Données, notamment en s'assurant de l'absence de virus dans les Données.

En dépit des mesures de sécurité conformes à l'état de l'art et de la technique que NanoXion s'engage à mettre en œuvre pour empêcher l'altération des Données et notamment la propagation des virus informatiques, quelle qu'en soit la forme, le Client est responsable des dommages causés à ses Données, à son système informatique ou au Serveur par un virus dont la propagation lui serait imputable, y compris à son insu.

## 9. STOCKAGE

### 9.1. CAPACITÉ DE STOCKAGE

Lors de la signature du bon de commande, le Client choisit une capacité de stockage pour ses données. En cas de dépassement de cette capacité, NanoXion devra avertir le Client par message électronique que sa capacité de stockage initiale est dépassée. Si le client souhaite augmenter la capacité de stockage de ses données, il devra en informer au préalable NanoXion. NanoXion se réserve le droit de faire passer le Client à une offre supérieure indiquée sur le bon de commande après accord de ce dernier.

### 9.2. ORGANISATION DES SAUVEGARDES

Les sauvegardes de données sont planifiées aux jours et heures définies par le Client dans le Logiciel. De même, le Client choisit le type de sauvegarde (complète, incrémentielle...) à effectuer à partir du Logiciel. Les données peuvent être chiffrées ou non selon le paramétrage du Logiciel effectué par le Client. Si les données ont été chiffrées, elles resteront chiffrées lors de leur stockage. Seul le Client aura la possibilité de déchiffrer les données sauvegardées avec son mot de passe.

### 9.3. ARCHIVAGE

L'archivage des données est un service supplémentaire sujet à facturation pour le Client. Le Contrat ne fait référence qu'aux

solutions de sauvegarde, ainsi il appartient au Client de définir avec **NanoXion** ou le Prestataire une solution d'archivage numérique pour le bon déroulement de sa solution de stockage.

## 10. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Client accepte les conditions financières de l'accès au Service dès l'installation avec succès du Logiciel.

### 10.1. TARIFS

Les prix des services fournis par **NanoXion** au titre du Contrat de prestations de services de **NanoXion** font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation sur demande auprès de **NanoXion**, à l'adresse suivante : 43, avenue du régiment de Bigorre, 65000 Tarbes.

Les abonnements et prestations proposés sont mentionnés dans le Bon de Commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros, d'avance lors de l'enregistrement du Bon de Commande ou après réception via email d'une facture pro-forma du Client, pour une période mensuelle ou annuelle selon l'option retenue par le Client dans le Bon de Commande, sous réserve que la durée du contrat soit au moins égale à cette période.

**NanoXion** se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

**NanoXion** se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Le Client reconnaît et accepte que le montant de l'abonnement ne prend en compte, ni le coût des télécommunications permettant l'accès au Service en ligne, ni les autres coûts éventuels de connexion à internet, qui restent à la charge du Client.

### 10.2. PAIEMENT DES SOMMES DUES

Si le Client paie par prélèvement automatique, le paiement des sommes dues sera effectué par prélèvement, chaque mois, sur un compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne du Client.

Les sommes dues sont payables d'avance sur présentation d'avis de prélèvements domiciliés auprès de l'établissement payeur désigné par le Client. À défaut de paiement par prélèvement, le Client devra payer les sommes dues d'avance, mensuellement ou annuellement selon le choix du Client sur le Bon de Commande, par chèque (à

condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français - en raison de frais élevés à notre charge) ou virement bancaire (directement avec les coordonnées bancaires de **NanoXion**). La première échéance sera exigible à compter de la première utilisation du Service. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment.

En cas de non-paiement d'une échéance, pour quelque motif que ce soit, celle-ci sera majorée de pénalités de retard égales à 5% du montant de l'échéance et d'une indemnité de plein droit de 40€ (frais de recouvrement) selon l'article L441-6 du Code de Commerce.

À défaut de règlement exact à son échéance de quinze jours après mise en demeure restées sans effet, le service sera interrompu et le Contrat résilié, toutes les sommes déjà perçues étant acquises pour **NanoXion**. Le Client sera redevable à **NanoXion** des mensualités non échues restant dues jusqu'à l'expiration de la période d'utilisation irrévocable du Service définie sur le Bon de commande.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier postal ou par mail à l'adresse [contact@nanoxion.fr](mailto:contact@nanoxion.fr) dans un délai d'un mois après émission du Bon de Commande. En cas de rejet d'un prélèvement automatique, **NanoXion** facturera 20€ HT par prélèvement rejeté. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par **NanoXion**, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client pourra alors régler la somme due par chèque en euros.

## 11. RESPONSABILITÉ

Chacune des parties assume l'entière responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre partie.

**NanoXion** ne peut en aucun cas être responsable d'une quelconque inadéquation entre le Service et les besoins, exprimés ou non, du Client. Il appartient à celui-ci de prendre connaissance, directement ou par l'intermédiaire de tout prestataire de son choix, des caractéristiques fonctionnelles et techniques du Service.

La responsabilité de **NanoXion** ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- *Détérioration du logiciel provenant directement ou indirectement d'accidents de toutes sortes : choc, surtension, foudre, inondation, incendie... ;*
- *Modification des caractéristiques de l'environnement du*

*Logiciel ;*

- *Modification du Logiciel par un tiers à NanoXion;*
- *Acte de malveillance (piratage ... ) par un tiers identifié ou non;*
- *Divulgateion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client.*
- *Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers titulaires de droits ;*
- *Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.*
- *Variation ou coupure de courant électrique, dérangement ou pannes de lignes téléphoniques, interférence de toutes sortes d'origine radio électrique ou électrique.*

Dans le cas où le Client refuserait une mise à jour majeure du Service plus de 1 mois après la demande expresse de **NanoXion** par lettre simple ou par message électronique, la responsabilité de **NanoXion** pour le Service serait suspendue jusqu'à la mise en place effective de cette mise à jour par le Client.

La responsabilité éventuelle de **NanoXion** en raison de la fourniture du Service ou en rapport quelconque avec le Logiciel, sera limitée aux seuls dommages directs prouvés par le Client et résultant exclusivement et directement d'une inexécution fautive par **NanoXion** de ses obligations contractuelles.

**NanoXion** ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable de la nature et du contenu des fichiers stockés et hébergés par le biais du Service. De même, toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

Le Client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume la seule responsabilité de ces choix.

En outre, **NanoXion** ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects, tels que notamment, pertes de profits et de clientèle, pertes de revenus ou de renommée, perte d'usage et/ou autres dommages non prévisibles, et ce, même si **NanoXion** était informée de la possibilité de survenance de tels dommages. Le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de **NanoXion** plus de six (6) mois après la survenance du dommage.

Enfin, **NanoXion** décline toute responsabilité dans l'hypothèse où l'utilisation du Service par le Client entraînerait une facturation par un autre opérateur tiers au présent contrat.



## 12. RÉSILIATION

### 12.1. RÉSILIATION ANTICIPÉE

Le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une et/ou l'autre partie quinze (15) jours après la mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception demeuré sans effet, en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations.

### 12.2. DÉLAI DE RÉCUPÉRATION

À la fin du Contrat ou en cas de résiliation anticipée du Contrat, pour quelle que cause que ce soit, le Client disposera d'un délai d'un (1) mois, à compter de la date de prise d'effet de la résiliation ou de la cessation, pour sauvegarder par ses propres moyens et ressources la totalité des fichiers et données stockés par l'intermédiaire du Service. Toutes autres fonctionnalités du Service seront par contre bloquées à compter de la date de cessation effective du Contrat. Après l'expiration du délai ci-dessus, NanoXion ne conservera aucune trace des fichiers et données du Client.

## 13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 13.1. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

NanoXion informe le Client que ses données sont enregistrées, et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la *Commission Nationale Informatique et Liberté*, enregistrée sous le numéro 1560274 conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation Client.

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement NanoXion, à l'adresse 43, avenue du régiment de Bigorre - 65000 TARBES - FRANCE.

NanoXion ou le Partenaire s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières.

NanoXion s'engage également à garder strictement confidentiels l'existence et le contenu des fichiers et des données du Client stockés sur ses serveurs par l'intermédiaire du Service et s'interdit de les communiquer à des tiers et ce sauf violations par le Client des dispositions légales applicables et/ou de demandes émanant des Autorités Administratives ou Judiciaires compétentes.

### 13.2. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent Contrat exprime l'intégralité des obligations et de

l'accord entre les parties et substitue à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet.

### 13.3. MODIFICATION DES DISPOSITIONS

Toute renonciation ou modification de l'une quelconque de ces dispositions ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

### 13.4. NULLITÉ D'UNE CLAUSE

En cas de nullité d'une disposition du Contrat, les autres dispositions resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle disposition qui se substituera à la disposition concernée.

### 13.5. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, les obligations du Contrat seront suspendues pendant la durée de la suspension due à cette cause. De façon expresse, sont seuls considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

### 13.6. RELATION

Le Client agit en son nom propre et pour son propre compte en qualité d'entrepreneur indépendant. Il n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager NanoXion de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions du Contrat ne pourra être interprétée comme créant, entre le Client et NanoXion un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

### 13.7. MODIFICATION DU CONTRAT

NanoXion se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur du présent Contrat. Toutefois, les modifications des termes et conditions du Contrat ne vous seront opposables que dans le cas d'un renouvellement de votre abonnement, et dans la mesure où vous aurez reçu par lettre ou par message électronique une copie du nouveau Contrat au moins un (1) mois avant le renouvellement de votre abonnement.

### 13.8. NOTIFICATIONS

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

– Pour NanoXion: 14, Boulevard Pierre Renaudet - 65000 TARBES - France

– Pour le titulaire du service : à l'adresse postale et/ou email qu'il a fourni à NanoXion ou au Partenaire.

### 13.9. CESSION DU CONTRAT

Le Client s'interdit de céder le présent Contrat, sauf accord exprès, écrit et préalable de NanoXion. Le Contrat pourra être librement cédé par NanoXion à tout cessionnaire de son choix, le Client donnant par anticipation son accord à une telle cession.

### 13. 10. TRIBUNAL ET LOI APPLICABLE

Le Contrat est régi par la loi française. Tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation du Contrat fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut, le différend sera porté devant le Tribunal compétent de Tarbes auquel les parties attribuent compétence, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ACCEPTATION DU CLIENT	
Société :	.....
Représentée par :	.....
Fonction :	.....
Fait à :	..... Le : .....
Signature :	
Cachet :	

## Description du Datacenter :

Le bâtiment nommé « Datacenter » est sécurisé et surveillé 24 heures sur 24 par un PC sécurité et des caméras de surveillance. L'accès est contrôlé par le PC sécurité et des badges magnétiques, toute visite fait l'objet d'une inscription dans notre registre.

Le Datacenter est maintenu à une température constante de 23° (tolérance +/- 3°) via un système de climatisation redondant conforme aux caractéristiques de la Classe 3.1 spécifiées par la norme ETSI 300 019-1-3 (European Telecommunications Standard).

Le courant fourni est sécurisé et ondulé (onduleurs + groupes électrogènes industriels redondants). La détection incendie du Datacenter est conforme à la règle R7 APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommage) relative à la détection automatique d'incendie, au code du travail et à la loi du 19 juillet 1976 concernant les installations Classées pour la protection de l'Environnement.

La protection incendie du Datacenter est conforme à la règle R2 APSAD relative à l'extinction automatique par gaz avec les adaptations propres au NFPA 2001 concernant les produits de substitution au Halon et à l'ensemble des règles concernant la protection des personnes.

Le Datacenter est équipé d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC) qui permet aux équipes de maintenance et personnels techniques du Prestataire de connaître tous les dysfonctionnements de la vie d'un site en temps réel depuis un point unique. La GTC permet de recevoir en un seul endroit toutes les informations de fonctionnement (événements) et alarmes (défauts) provenant des différentes installations techniques (électricité, climatisation, incendie).

-----